



HAL
open science

Discipliner la psychanalyse ? Enjeux et effets de sa place dans le champ universitaire en psychologie clinique

Mélanie Jacquot, Stéphane Gumpper, Marie-Claude Casper

► To cite this version:

Mélanie Jacquot, Stéphane Gumpper, Marie-Claude Casper. Discipliner la psychanalyse ? Enjeux et effets de sa place dans le champ universitaire en psychologie clinique. In *Analysis*, 2022, 6 (2), pp.174-181. 10.1016/j.inan.2022.09.003 . hal-03846162

HAL Id: hal-03846162

<https://hal.science/hal-03846162v1>

Submitted on 10 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacquot, M., Gumpper, S., Casper, M.-C. (2022). Discipliner la psychanalyse ? Enjeux et effets de sa place dans le champ disciplinaire de la psychologie clinique. In *Analysis*, (accepté le 11 octobre 2022) <https://doi.org/10.1016/j.inan.2022.09.003>

Discipliner la psychanalyse ?
Enjeux et effets de sa place dans le champ universitaire en psychologie clinique

To discipline psychoanalysis ? Issues and effects of its place in the academic field in clinical psychology

Mélanie Jacquot, maitresse de conférence en psychologie et psychopathologie cliniques, unité de recherche *Subjectivité, Lien Social et Modernité* (UR 3071 – SuLiSoM), Université de Strasbourg, 67000 Strasbourg. Psychologue clinicienne.

Adresse :

Faculté de psychologie, 12 rue Goethe, 67000 Strasbourg

melanie.jacquot@unistra.fr

Stéphane Gumpper, psychanalyste. Chercheur associé, unité de recherche *Subjectivité, Lien Social et Modernité* (UR 3071 – SuLiSoM), Université de Strasbourg, 67000 Strasbourg.

Marie-Claude Casper, maître de conférence en psychologie et psychopathologie cliniques, Unité de recherche *Subjectivité, Lien Social et Modernité* (UR 3071 – SuLiSoM), Université de Strasbourg. Psychologue clinicienne.

Contexte

À partir de leur place d'enseignants et chercheurs impliqués dans la formation des étudiants en psychologie clinique, les auteurs, sensibles aux changements relevés dans la parole et donc dans les discours, repèrent les effets de ces derniers dans le contexte universitaire actuel.

Objectifs

Les auteurs proposent de réinterroger les rapports et liens entre université et psychanalyse à la lumière des changements qui touchent, depuis plusieurs années déjà, celle qui y fût jusqu'alors son abri : la psychologie clinique.

Méthode

Par la contextualisation des enjeux ayant historiquement prévalu à créer et entretenir les liens entre psychanalyse et université, les auteurs empruntent un itinéraire qui les amène, depuis la question initiale soulevée par Freud en 1919, à recentrer leurs propos sur la situation hexagonale à partir de 1947 et de l'entreprise inaugurale de Lagache de faire entrer la psychanalyse à l'université par l'entremise de la psychologie clinique. L'hypothèse de la mise en lien des changements affectant la psychologie clinique et d'un mouvement tendant à faire de la psychanalyse une discipline universitaire sert de fil conducteur à la discussion.

Résultats

Les rapports entre psychanalyse et université sont, en France, consubstantiellement liés à ceux entre psychanalyse et psychologie clinique, historiquement construits sur une conflictualité salutaire garantissant l'"indomptabilité" de la psychanalyse.

Depuis la proposition de Lagache, l'université expérimentale de Vincennes, Censier et l'université Paris 7, le trajet emprunté par les auteurs révèle la complexité des enjeux agitant les mouvements autour de la place de la psychanalyse à l'université et éclaire ce qu'ils désignent comme un processus de "disciplinarisation". Si, à cet égard, le projet de Laplanche répondait à une visée bien particulière, ce mouvement aujourd'hui pourrait être favorisé par les glissements sémantiques qui touchent la psychologie clinique et ne lui permet plus de se circonscrire en un sous-espace disciplinaire clairement identifiable.

Conclusion

A l'instar de ce qui peut se repérer dans les intitulés de Master, le chemin est ouvert pour que s'installe, dans l'espace laissé vacant par l'effacement de la psychologie clinique, une psychanalyse qui, occupant la place d'une discipline universitaire, devient tout autre chose.

Mots clés : université, psychanalyse, psychologie clinique, discipline, histoire

Context

From their place as teachers and researchers involved in the training of students in clinical psychology, the authors, sensitive to changes in speech and thus in discourse, identify the effects of these in the current academic context.

Objectives

The authors propose to re-examine the relationships and links between university and psychoanalysis in the light of the changes that have been affecting for several years, the one that was until then its shelter : clinical psychology.

Method

By the contextualization of the issues that have historically prevailed in creating and nurturing the links between psychoanalysis and university, the authors take a route that brings them, since the initial question raised by Freud in 1919, to refocus their remarks on the hexagonal situation from 1947 and the inaugural enterprise of Lagache to bring psychoanalysis to university through clinical psychology. The hypothesis of linking the changes affecting clinical psychology with a movement tending to make psychoanalysis an academic discipline serves as a common thread for discussion.

Results.

The relationships between psychoanalysis and university are, in France, consubstantially linked to those between psychoanalysis and clinical psychology, historically constructed on a salutary conflict guaranteeing the “indomptibility” of psychoanalysis.

Since Lagache’s proposal, the Experimental University of Vincennes, Censier and the University of Paris 7, the route taken by the authors reveals the complexity of the issues that agitate the movements around the place of psychoanalysis at the university and sheds light on what they describe as a process of “disciplinarisation”.

If, in this regard, Laplanche’s project met a very particular aim, this movement today could be favored by the semantic shifts that affect clinical psychology and no longer allow it to be circumscribed in a clearly identifiable disciplinary sub-space.

Conclusion

Following the example of what can be found in the titles of the Master, the path is open for a psychoanalysis which, occupying the place of a university discipline, becomes quite different in the space left vacant by the erasure of clinical psychology.

Key Words : university, psychoanalysis, clinical psychology, discipline, history

« Psychanalyse à l'Université », un intitulé qui laisse grand ouvert le champ de la nature des rapports entre ces deux termes et donc la façon d'envisager, de construire, la question qui pourrait surgir de ce rapprochement.

Partageant ce constat déjà formulé par Laplanche en 1971, « la psychanalyse *est* à l'Université » (1971, p. 658), soulignons également, qu'en France, sa présence ne cesse d'être interrogée dans le lieu officiel des savoirs, de leur construction comme de leur enseignement. En parallèle, la psychologie clinique elle-même s'est trouvée continuellement questionnée dans ses fondations et son unité. Notre propos n'est pas de développer, ni débattre, ce qui soutient une présence qui n'a jamais rien perdu de son évidence, ni de son "inévidence" ; la densité de cette question est telle qu'il faudrait pouvoir faire exister les enjeux tout à la fois historiques et épistémologiques, institutionnels, sociaux et politiques pour en traiter.

Privilégiant un contre-champ, notre objectif vise plutôt à éclairer ce qu'il en est aujourd'hui de la psychanalyse dans un lien étroit à l'espace universitaire avec lequel elle s'est majoritairement construite : la psychologie clinique et ce qui y conduit, la pratique des psychologues. De fait, les liens entre psychologie clinique et psychanalyse sont ténus et compliqués, et les enjeux bien trop nombreux pour être abordés avec toute l'amplitude nécessaire. Polarisée sur leur histoire, Ohayon souligne toute la complexité d'une « rencontre » de la psychologie avec la psychanalyse assimilée à un « mariage de raison » (2006, p. 9) que la psychologie clinique aurait rendu possible. Entre nécessité et impossibilité, c'est au prix de cette confrontation, voire de cette « incompatibilité fondamentale » (*ibid.*) de sa ligne épistémologique avec celle d'une psychologie universitaire et scientifique que la psychanalyse « peut ainsi s'installer à l'université, étendre ses applications aux groupes et aux institutions, et la psychologie se doter d'une formation autonome et se professionnaliser » (*op.cit.*, p. 9). Cette confrontation n'a jamais cessé de nourrir débats, luttes, controverses et stratégies, notamment concernant la place de la psychanalyse en psychologie clinique, constituée très officiellement en 1947 par Lagache comme domaine universitaire d'enseignement et de recherche. La loi de 1985¹ concernant l'usage du titre de psychologue et son décret d'application de 1990² font de l'université le seul lieu de formation de ces professionnels.

Tout en considérant la "conflictualité positive" dans laquelle la psychanalyse se trouve placée, nous serons attentifs aux changements qui traversent son « abri dans les départements de psychologie clinique » (Guyomard, De Luca, & Lepoutre, 2020, p. 60). Nous envisagerons les conséquences et les effets de certains de ces changements qui continuent d'affecter et la psychanalyse et la psychologie clinique, l'une au contact de l'autre à l'endroit de l'université, de son organisation, de ses codes et de ses épistémès. Plus précisément, comment, dans le contexte actuel, cette place s'y construit-elle en regard de celle qui a été la sienne ? Question, qu'en 1983, Colette Chiland avait posée ainsi : « Quelle place l'Université peut-elle faire à la psychanalyse et aux psychanalystes ? Quelle place les psychanalystes souhaitent-ils faire à l'Université quant à la psychanalyse ? » (1983/1990, p. 207).

En esquissant quelques-uns des mouvements dans lesquels aujourd'hui psychanalyse et psychologie clinique composent leur partition, nous évoquerons nos interrogations en tant qu'enseignants et chercheurs engagés dans la formation des psychologues cliniciens, dans le cadre en particulier d'un Master de *Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique*. À qualifier de cliniciens les psychologues que

1) En France l'usage professionnel du titre de psychologue est règlementé par l'article 44 de la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social.

2) Décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

nous formons, nous pourrions être tentés d'ajouter « au sens traditionnel » du terme, tant, depuis une quinzaine d'années, la charge sémantique de cet adjectif a changé (Casper & Gumper, 2018) dans les usages universitaires et sur le terrain de l'exercice professionnel du psychologue.

« Faut-il enseigner la psychanalyse à l'Université ? »

C'est dans un premier temps avec Freud et du côté du lieu de son enseignement que la discussion sur la place de la psychanalyse à l'université s'engage. Appréhender ses enjeux, en fin XIX^{ème}/début XX^{ème} siècles, impose de souligner les ambitions universitaires de Sigmund Freud (1856-1939) qui, en sa qualité de *privat docent*³ de neuropathologie à la faculté de médecine de Vienne, a vu l'avancée de sa carrière académique contrariée. Sa nomination tardive – en tant que *Professor extraordinarius*⁴ – ne fut signée que le 5 mars 1902, cinq ans après qu'un comité rédigea un rapport favorable nécessitant, dans l'intervalle, recommandations et tractations en coulisses (Ellenberger, 1970/1994, pp. 476-478).

Nonobstant, ayant pour objectif de transmettre l'approche psychanalytique et de “ faire école ”, Freud dès 1902, par le truchement de la Société psychologique du mercredi (remplacée en 1908 par la Société psychanalytique de Vienne), rassemble quelques adeptes et fonde les *Schriften zur Angewandten Seelenkunde* (1907-1925), une collection d'essais de « psychanalyse appliquée », avant de créer l'International Psychoanalytical Association (1910), garante d'une certaine orthodoxie.

Quelque peu déçu dans ses espoirs fondés à l'égard de la psychiatrie à la Clinique universitaire du Burghölzli, via C. G. Jung et Eugen Bleuler, Freud dans une lettre du 4 juillet 1912, glisse à son confrère psychiatre, Ludwig Binswanger (1881-1966), jusqu'à un certain point rallié à sa cause : « Vous savez que je ne partage pas votre avis quant au monopole des médecins sur la psychanalyse » (Freud & Binswanger, 1995, p. 160). Point de manière allusive, une référence à la formation, et partant, au cadre universitaire propre à la médecine, faisant déjà office de repoussoir quand c'est précisément par la formation des médecins uniquement, que l'enseignement de la psychanalyse semble alors pouvoir revendiquer une place à l'université. Ainsi, entre octobre 1915 et mars 1917, Freud assure – deux semestres durant – avec un sens pédagogique décuplé des *Leçons d'introduction à la psychanalyse* dans un amphithéâtre de la clinique psychiatrique, dépendant de la faculté de médecine de l'université de Vienne, devant un auditoire bigarré d'une soixantaine de personnes, dont les rangs vont progressivement s'étoffer (Rauzy, 2000, p. IX).

Dès l'automne 1918, il rédige, *Faut-il enseigner la psychanalyse à l'Université ?*⁵ dans la perspective d'une chaire d'enseignement de la psychanalyse à l'université de médecine de Budapest pour Sándor Ferenczi (1873-1933) que ce dernier occupera, à la faveur de la dislocation de l'Empire Austro-hongrois, de mars à août 1919. Cette mise au point est publiée le 31 mars 1919 dans un hebdomadaire hongrois⁶ dans le cadre d'une enquête sur la « réforme de l'enseignement médical » (Rauzy, 1996, p. 110).

« Faut-il » (Freud, 1919/1996a) ou « Doit-on » (Freud, 1919/1996b) enseigner la psychanalyse à l'université ? Le jeu des traductions du titre⁷ de cet article introduit, dès l'entame, un certain infléchissement qui déplace sa pertinence d'une obligation à la nécessité, laissant entendre que depuis cette place elle pourrait y répondre dans des finalités également bien différentes. Rappelons que ces dernières ne

3) Chargé de cours non rémunéré.

4) Professeur associé.

5) Texte écrit par Freud disponible seulement dans sa traduction hongroise opérée par Ferenczi.

6) Kell-e az egyetemen a psychoanalysta tanitani ? *Gyógyászat*, 59(13), p. 192. Rauzy, A. (1996).

7) La traduction anglaise parue en 1950 de la *Standard Edition* établie par J. Strachey ne comporte d'ailleurs pas de point d'interrogation, « On the Teaching of Psycho-Analysis in Universities », mais conjugue université au pluriel.

manquent pas à la définition, qu'en 1923 dans le *Handwörterbuch der Sexualwissenschaft*, Freud donne de la psychanalyse, la déclinant sur trois plans, qu'il rapproche les uns des autres en les articulant :

Psychanalyse est le nom 1) d'un procédé pour l'investigation de processus animiques, qui sont à peine accessibles autrement ; 2) d'une méthode de traitement des troubles névrotiques, qui se fonde sur cette investigation ; 3) d'une série de vues psychologiques, acquises par cette voie, qui croissent progressivement pour se rejoindre en une discipline scientifique nouvelle. (1923/1991, p. 183).

Dans son texte de 1919, Freud déplie, parallèlement, deux points de vue, celui de l'université et celui du psychanalyste. Il avance que ce dernier « peut se passer de l'Université sans aucun inconvénient », sa formation est ailleurs – lectures, réunions des associations psychanalytiques, « contacts personnels avec les membres plus anciens et plus expérimentés » (1919/1996a, p. 111), auto-analyse, etc. – et tient son organisation pour conséquence de l'exclusion de la psychanalyse de l'université. Quant à elle, l'université, affirme-t-il, a tout intérêt à introduire la psychanalyse dans ses activités, principalement d'enseignement.

Rappelons qu'il insiste sur l'importance de la méthode psychanalytique dans les études de médecine mais aussi dans les « études universitaires en général » (*ibid.*). En substitution d'un cours de « psychologie médicale », Freud défend l'instauration d'un « cours élémentaire de psychanalyse » mettant ainsi l'accent sur les relations « entre vie physique et vie psychique ». Parallèlement, l'enseignement de la théorie de l'inconscient gagnerait à prendre pour des psychiatres la forme de « conférences spécialisées ». En plus du fonctionnement psychique pathologique, l'exploration des processus psychiques s'applique également à l'étude de « problèmes artistiques, philosophiques et religieux » ; méthode ayant déjà fait ses preuves dans les secteurs de la littérature, de la mythologie et de l'histoire des civilisations. Mais l'ensemble de ces cours ne devrait s'en tenir qu'au registre « dogmatique-critique », c'est-à-dire « au moyen d'exposés théoriques » ne « laissant qu'une marge très étroite à la présentation et à l'expérimentation » (*op. cit.*, p. 113). La recherche est brièvement évoquée au travers de l'accès au « matériel » requis, patients névrosés accueillis dans un dispensaire et patients psychotiques dans un service de psychiatrie (*ibid.*).

Cette ligne de césure entre enseignements théoriques et *praxis* marque l'existence d'une extra-territorialité, à savoir qu'une expérience du divan tout autant qu'une formation à la pratique psychanalytique ne relève nullement du champ universitaire ; les institutions psychanalytiques se devant d'avoir un fonctionnement autonome⁸.

Cristallisant en arrière-plan l'opposition scientificité *versus* charlatanisme, le surgissement, au mitan des années 1920, de la question de l'analyse *profane* amplifie une conflictualité inhérente au mouvement freudien⁹. Dans l'après coup d'une plainte déposée en 1926 pour exercice illégal de la médecine¹⁰ à l'encontre de Theodor Reik par un patient (dont la psychose se serait déclenchée), le père de la psychanalyse rédige son opuscule, *La question de l'analyse profane*. Toujours rétif à une mainmise médicale sur la psychanalyse, aux plans théorique, méthodologique et pratique, il souligne sa singularité. Si

8) Mentionnons le *Berliner Psychoanalytisches Institut (Polyklinik und Lehranstalt)* qui voit le jour en 1920, conjointement dirigé par Max Eitington et Karl Abraham, distinct de la faculté de médecine. Notons que ce point de butée va s'avérer récurrent, notamment en France, par son caractère itératif tant les lignes de démarcation entre écoles de psychanalyse et monde universitaire seront fluctuantes.

9) Voir dossier « Histoire de l'exercice de la psychanalyse par les non-médecins » paru dans *Revue internationale d'histoire de la psychanalyse*, 3, 1990. Le X^e Congrès international de psychanalyse (1927) à Innsbruck donne lieu à un vif débat exemplifiant les divisions sur le rapport entre psychanalyse et médecine, notamment à propos de l'analyse profane.

10) Dans le premier cercle, parmi les non-médecins pratiquant l'analyse, outre T. Reik, citons O. Rank, H. Sachs, le pasteur Pfister, A. Freud, etc.

Freud soutient l'entrée de la psychanalyse à l'université, ce n'est donc pas sans affirmer sa nécessaire indépendance¹¹.

Bien qu'il admette quelques points de croisement entre médecine et psychanalyse, il pointe cependant cet « abîme qui sépare le corporel et le psychique » (Freud, 1926/1985, p. 134) qu'une pratique analytique fait apparaître. Freud insiste là sur les caractéristiques du cursus universitaire en médecine (sa durée, son contenu et quelques-uns de ses objectifs) pour soulever son incompatibilité avec ses propres visées. Plus précisément, si tant est qu'une « école supérieure de psychanalyse » devait être fondée, quels en seraient les enseignements ? « Il faudrait y enseigner bien des choses qu'enseigne également la Faculté de médecine : à côté de la psychologie des profondeurs qui resterait toujours la partie principale, une introduction à la biologie, dans des proportions aussi grandes que possible la science de la vie sexuelle, une initiation aux tableaux cliniques de la psychiatrie. Par ailleurs, l'enseignement analytique engloberait aussi des spécialités qui sont étrangères au médecin et qu'il ne rencontre pas dans son activité professionnelle : histoire de la civilisation, mythologie, psychologie des religions et littérature [...]. Inversement, la masse la plus importante de ce qu'enseigne l'École de médecine, il [l'analyste] ne peut l'utiliser à ses fins » (*ibid.*, p. 133).

Est-ce que cet « idéal » freudien se retrouvera ultérieurement transposé au domaine universitaire en psychologie ? Assurément la question est beaucoup plus complexe, comme nous allons l'observer. Au regard d'une spécificité disparate à l'échelle internationale, nous allons resserrer notre propos sur l'Hexagone.

Naissance d'une "psychologie clinique" à l'université en France

Après-guerre, la constitution de la psychologie comme domaine universitaire de formation et de recherche – hors giron de la philosophie – permet dans ce cadre l'essor de la psychologie clinique à laquelle se trouve associée la psychanalyse.

En 1947, Daniel Lagache (1903-1972), normalien, agrégé de philosophie, psychiatre et psychanalyste, est élu dans la chaire de psychologie générale à la Sorbonne. Introduisant un nouvel enseignement dans les facultés de lettres, il est l'artisan d'une « psychologie clinique », irréductible à la psychopathologie, en affinité avec la phénoménologie, la psychologie de la conduite (Janet), le personnalisme et la psychanalyse, qui y tient une « place à part » (Lagache, 1949/2008, p. 13). Cette psychologie clinique se veut humaniste, centrée sur l'« existence vécue » englobant l'inconscient et la « psychologie des profondeurs » accessible par une analyse « qualitative, intuitive, artistique » (*ibid.*, p. 22). L'observation, l'interprétation compréhensive, mais aussi le recours à certains tests appropriés participent à l'exploration clinique de la conduite. Le problème nodal de la psychologie serait l'adaptation qu'il envisage dans le sens de la « résolution du conflit » (*ibid.*, p. 24). Lagache échouera à établir *L'unité de la psychologie* (1949) entre psychologie clinique (science de l'homme) et psychologie expérimentale (science de la nature), se heurtant aux réticences des psychologues expérimentalistes (Piéron, Fraise, Zazzo...) ainsi qu'à l'hostilité des médecins y percevant une mainmise sur la clinique (Delay, Heuyer, Ey, Minkowski, Lhermitte...). Pour autant, la psychanalyse assume alors une extraterritorialité situant son expérience et ceux qui s'y forment à la Société psychanalytique de Paris, quand Lagache, qui en est membre, introduit la théorie de l'inconscient à l'université à la faveur du cursus de psychologie.

11) À partir d'une lettre à Ferenczi datée du 20 avril 1919, Freud écrit « De la retenue : nous ne sommes faits pour aucune espèce d'existence officielle, nous avons besoin de notre indépendance tous azimuts » (1919/1996, p. 385).

Ayant succédé à Lagache, Juliette Favez-Boutonier (1903-1994), agrégée de philosophie, médecin et psychanalyste, crée en 1959 le laboratoire de psychologie clinique de la Sorbonne. En conflit avec Fraise, celle qui n'a jamais cru à « l'unité de la psychologie » migre au centre universitaire de Censier pour y fonder, en 1966/67, un certificat optionnel de psychologie clinique massivement plébiscité (Ohayon, pp. 407-408). Accru par les événements de mai 68, Censier et ses assemblées mêlant étudiants, psychologues et d'autres intervenants, ouvre un espace propice à penser la formation au métier de psychologue et, par extension, la place cardinale que la psychanalyse peut y trouver à l'université et au-delà (Gagey, p. 166).

La psychanalyse, dans sa dimension subversive, rencontre donc l'esprit de contestation de mai 68 et, dans ce contexte, l'intérêt grandissant des étudiants. En découle, de façon quelque peu significative, deux formes d'inscription de la psychanalyse à l'université au travers de Vincennes et Censier. Envisageons de les situer en parallèle l'une de l'autre.

D'un côté le Centre universitaire expérimental de Vincennes, fondée dans la foulée de mai 68, a permis, dans un contexte de critique de l'académisme universitaire (Djian, 2009), d'ouvrir l'université à de nouveaux discours voire de champs disciplinaires qui, jusqu'alors, n'y avaient pas place. C'est ainsi qu'y fut créé le premier « département de psychanalyse » dans un lieu dont la dimension expérimentale impliquait certaines exigences dont celle qu'il n'y ait pas de cursus ni diplôme, donc pas de formation de psychanalyste au sens d'une professionnalisation (Guyomard, De Luca, & Lepoutre, 2020, p. 52). Les étudiants qui choisissaient des unités de valeurs dites « libres » étaient issus de toutes disciplines, la « présence de la psychanalyse [...] faisait cortège à la science » (*ibid.*) : présence et transmission plus qu'enseignement, appuyé sur « l'expérience » de chacun et dans un rapport au savoir résolument psychanalytique. L'entreprise de Vincennes repose à l'époque sur une position d'incompatibilité de la psychanalyse avec le lieu de l'université, théorisée, assumée et revendiquée par Lacan et garantie par son « intraitabilité » (*op. cit.*, p. 51). Ainsi cette université « pas comme les autres » permet à la psychanalyse de s'installer dans le paysage par la garantie qui lui est donnée d'assurer son autonomie et son indépendance.

Lors d'un « impromptu » à Vincennes, le 3 décembre 1969, Jacques Lacan (1901-1981), psychiatre et psychanalyste, fondateur de l'École freudienne de Paris, en présentant sa théorie des quatre discours dans un amphithéâtre bondé transpirant le militantisme révolutionnaire, est interrompu : « pourquoi les étudiants de Vincennes, à l'issue de l'enseignement qu'ils sont censés recevoir, ne peuvent pas devenir psychanalystes ? ». Distinguant incidemment discours de l'université et discours de l'analyste¹², la réplique de Lacan fuse : « la psychanalyse, ça ne se transmet pas comme n'importe quel autre savoir » (1991/1969, p. 228). La psychanalyse se voit rattrapée par l'une des questions propres au lieu où elle est présente, celle de la formation et partant, de l'exercice professionnel auquel elle pourrait faire prétendre.

Rétrospectivement qualifié de « bastion lacanien », l'université Paris 8 Vincennes, pionnière au plan de l'interdisciplinarité et que certains diront investie d'une idéologie « freudo-politique » (*sic*), donnera naissance, sous la houlette de Serge Leclair, à un département de psychanalyse (Clavreul, 2007, p. 20) –

12) Au sein duquel le savoir supposé de l'inconscient est à l'origine dudit discours ; l'analysant seul sait alors même que, dans le dispositif de la cure, l'analyste est représenté par le manque, n'étant pas là pour lui...

ultérieurement suivi d'une section clinique¹³ – dont les enseignants-chercheurs sont jusqu'à aujourd'hui liés à l'École de la Cause freudienne¹⁴.

Début des années 1970, le témoignage critique de Jacques Hassoun (1936-1999), psychiatre et psychanalyste, quant à lui chargé de cours au département de psychologie à Vincennes, prend distance avec un « enseignement universitaire de la psychanalyse » dont il constate chez ses étudiants et autres auditeurs des effets notamment de « fascination », de confusion entre cours et « analyse personnelle » délocalisée, pointant le caractère mystifiant et hypostasié d'un « discours conceptualisant » importé par des enseignants « freudologues » (1972, p. 13).

De l'autre côté, à Censier, la psychanalyse creuse sa place au sein des facultés de psychologie¹⁵. En 1968, dans la foulée du certificat de psychologie clinique, Favez-Boutonier avec des enseignants de la Sorbonne parmi lesquels Jacques Gagey, Pierre Fédida et Claude Prévost, ouvre l'UER de Sciences Humaines Cliniques, « pari autant disciplinaire que culturel et politique » (Miollan, 2017, p. 296).

Avec le rattachement de cette UER à l'université Paris 7 créée en 1971, Jean Laplanche (1924-2012), contribuera, en 1976, à en définir son orientation psychanalytique avec un doctorat de « psychopathologie clinique et psychanalyse »¹⁶. Normalien, agrégé en philosophie, psychiatre et psychanalyste¹⁷, il est co-auteur avec Jean-Bertrand Pontalis du *Vocabulaire de la psychanalyse* (1967) dont Lagache qui en fut l'initiateur escomptait s'approprier le travail (Ohayon, p. 396). Si cette entreprise est à situer dans le contexte d'alors et celle de Lagache¹⁸ de vouloir distinguer une psychologie « clinique » d'une psychologie expérimentale, ce n'est pas dans cette perspective ni avec cette ambition que Laplanche soutient, dès 1970, son projet. À partir de « l'interrogation lancinante en chacun de nous : doit-on, – peut-on, – comment peut-on, – enseigner l'analyse à l'Université ? » (1975a¹⁹, p. 653) animant de façon renouvelée le débat autour de la question de la place de la psychanalyse à l'université, c'est assez clairement son enseignement en ce lieu qu'il défend.

Si cette question relevait, du temps de Freud, de la diffusion de la doctrine, son expansion culturelle massive dans les années 70, concourant parfois à sa vulgarisation, en inverse considérablement les enjeux. Penser alors la place de la psychanalyse à l'université passe par la question de son enseignement qui, pour Laplanche, doit sortir de la seule compétence des sociétés d'analystes. Aussi, il s'agirait de « parler de l'analyse analytiquement à des non-analystes » (1972, p. 599).

13) Une circulaire (octobre 1976) annonçant la création de cette section clinique fait couler beaucoup d'encre. Dans un texte au vitriol, des membres du IV^e Groupe s'insurgent contre cet « enseignement de clinique psychanalytique » (présentations, cours, entretiens) – 6 h hebdomadaires, s'étalant sur deux ans – s'adressant à un public à l'interface de l'université et du domaine institutionnel, mais où l'exigence d'être analysé n'apparaît point. Ceci d'autant plus qu'au terme d'une soutenance de mémoire, il sera délivré un « Diplôme de clinique psychanalytique, actuellement en cours d'homologation auprès du Conseil de l'Université de Paris VIII » (Castoriadis-Aulagnier, Valabrega, & Zaltzman, 1977, p. 4).

14) Précisons que le master mention Psychanalyse qui y est délivré ne donne pas accès au titre de psychologue.

15) Depuis l'après-68, des travaux entrepris par de nombreux enseignants-chercheurs, par ailleurs psychanalystes, scandent le champ universitaire principalement dans le domaine de la psychologie, par exemple à Aix-Marseille I, Lyon II, Nice, Paris 5-Descartes, Paris VII-Diderot, Paris 8-Vincennes-Saint-Denis, Paris X-Nanterre, Rennes II, Strasbourg, Toulouse II etc. Paris 5 et Paris VII ont fusionné début 2020, prenant finalement le nom d'université Paris-Cité en mars 2022.

16) Son intitulé fut réduit, à l'insu de Laplanche, en doctorat de psychanalyse. Ce qui n'alla pas sans entraîner quelques polémiques stériles, générées par certains membres de sociétés psychanalytiques, arguant d'une collusion entre recherche et formation analytique au motif erroné qu'il s'agirait à Paris VII de promouvoir un diplôme professionnel de... psychanalyste.

17) Membre de la troisième génération de psychanalystes, formé, à la Société française de psychanalyse, Laplanche fut analysé par Lacan, avant de s'en distancier.

18) Soulignons ici, quelques éléments de contexte contribuant à un certain éclairage des enjeux possibles du projet de Laplanche. Alors qu'en sa qualité de maître-assistant (n'ayant pas encore soutenu sa thèse d'État) il convoite de prendre la succession de Lagache dans la chaire de psychologie pathologique à la faculté des lettres et sciences humaines de Paris-Sorbonne, ce dernier lui préfère, en 1968, Henri Faure, un partisan de Janet plutôt hostile à la théorie freudienne.

19) Cette référence bibliographique concerne le texte d'introduction au Colloque du 5 décembre 1971 mentionné plus bas et publié en 1975.

Ainsi la question nodale pour Laplanche, énoncée dans son introduction au Colloque de 1971 sur « L'enseignement de la psychanalyse à l'Université », se trouve initialement référée à l'articulation « Université-Enseignement-Psychanalyse-Formation » (1975a, p. 655). Si, dans un premier mouvement, il n'est pas fait mention de la recherche soulignons que la question de l'enseignement de la psychologie clinique ne fait pas non plus partie de son programme²⁰. C'est du côté de la méthode psychanalytique qu'il propose de situer un enseignement qui, pour être

psychanalytique en son essence même, ne saurait être qu'interprétatif. Faute d'interpréter la relation enseignante elle-même – ce que je considère comme illusoire dans la relation d'un à plusieurs – il [un enseignement de la psychanalyse] ne saurait se passer d'un objet qui soit visé en commun [...]. Nous mettrons ainsi au premier plan l'abord interprétatif des textes de l'histoire de la psychanalyse, la référence aux objets dits de psychanalyse appliquée, la référence aux cas cliniques, présentés ou rapportés (ibid., p. 659).

Son projet pédagogique s'étend jusqu'à l'organisation « administrative » de la validation des connaissances, soulignant ainsi l'incompatibilité de la méthode psychanalytique avec ce type d'obligations relevant du lieu même de son inscription. On peut alors s'interroger sur les aménagements consentis avec les obligations liées à la formation et au cursus des étudiants en psychologie à qui ces enseignements se destinaient en premier lieu.

Il y crée le laboratoire de psychanalyse et de psychopathologie rassemblant maints analystes, tous « cooptés » (1975b, p. 9), issus toutefois de courants théoriques pluriels. La réforme universitaire de 1974²¹ ouvre cette fois sur le versant de la recherche une nouvelle occasion de soutenir la place de la psychanalyse à l'université comme remède à ce qui semble se constituer de plus en plus fermement pour lui comme un certain dogmatisme des sociétés de psychanalyse. Face à la multiplication des allégeances possibles à des sociétés psychanalytiques « l'universalité et la liberté de pensée de l'Université constituent un certain antidote, même s'il n'est pas infaillible » (2004, p. 12).

Laplanche et la psychologie... clinique ?

Très clairement, Laplanche situe de façon assez éloignée de la psychanalyse ses liens avec la psychologie clinique telle qu'elle se constitue en France sous l'impulsion et dans la suite de Lagache. Bien que sensible à la dimension « clinique » au sens de la prise en compte de l'implication personnelle, Laplanche évoque le projet pour l'UER de « Sciences Humaines Cliniques » dont Favez-Boutonier est l'instigatrice, en précisant qu'il ne se limite pas à la seule psychologie. Cela pour retrouver l'ambition freudienne « d'un enseignement des Sciences Humaines où le terme d'université ne recouvre pas une simple juxtaposition » (1975b, p. 6). Néanmoins, quelques 30 ans plus tard, Laplanche formule le constat de la proximité, sur le terrain universitaire, de la psychanalyse avec la psychologie. S'il existe quelques rares départements de philosophie accueillant un enseignement de psychanalyse²², c'est surtout du côté de ceux de psychologie qu'elle a trouvé sa place. La nature de leur relation qu'il qualifie d'inclusion repose

20) A l'inverse de Pierre Fédida (1934-2002), agrégé de philosophie, psychanalyste et auteur iconoclaste, à l'origine d'un laboratoire de psychopathologie fondamentale et psychanalyse (1989) à Paris VII. Outre ses enseignements, il y favorisa des échanges et recherches interdisciplinaires (psychanalyse, psychiatrie existentielle, psychologie, anthropologie, sciences sociales, psychopharmacologie, neurosciences, etc.) assez loin des prédicats de Laplanche.

21) Réforme du 3^{ème} cycle qui prévoit après la maîtrise un Diplôme d'études approfondies (DEA) se préparant en un an suivi d'un doctorat en deux ans.

22) Notamment à l'université de Toulouse 2-Jean Jaurès, Lyon 3-Louis-Lumière, Paris 8-Vincennes-Saint-Denis ou encore Montpellier 3-Paul Valéry. Soulignons qu'à l'occasion de la réforme de la nomenclature des Masters, est apparue une mention « Psychanalyse » par deux universités, Montpellier 3 et Paris 8.

selon lui sur des « bases simplement pragmatiques » (2004, p. 10)... et son lecteur de rester sur sa faim s'il eut voulu en savoir davantage ! Qu'en est-il alors des effets de ce « pragmatisme » sur la place de la psychanalyse à l'université et, partant, sur la psychologie elle-même à cet endroit ?

En 2004, à la faveur de son texte introductif au premier numéro *Recherches en psychanalyse*²³ et de son constat sur la place de la psychanalyse à l'université dans le cadre des études de psychologie, il affirme qu'elle « [doit] regagner et maintenir la place qui lui revient, comme discipline universitaire à part entière » (*ibid.*, p. 9). La psychanalyse ne saurait dès lors être considérée comme une « branche de la Psychologie ». Il formule l'argument d'un retournement des rapports entre psychanalyse et psychologie pour contourner la tension dans laquelle se loge justement la psychologie clinique : « les processus primaires, inconscients, sexuels, œuvrent en sous-main dans la psychologie, de sorte que le soi-disant « incluant » (la psychologie) est envahi, chez l'être humain, par ce qu'il prétend inclure » (*ibid.*, p. 10).

Dans son entreprise d'inscription universitaire de la psychanalyse, Laplanche soutient la scientificité de la psychanalyse. Afin d'éviter tout anachronisme avec certains débats récents (Castel, 2006 ; Visentini, 2015 ; Demazeux, 2019), précisons que pour lui la scientificité est « un accord minimum sur ce qui est rationnel et ce qui ne l'est pas, ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas, ce qui est réfutable et ce qui ne l'est pas » (Luchetti, 2006)²⁴. C'est précisément cette qualité propre à une discipline universitaire qui soutient la présence de la psychanalyse à l'université comme « gage parmi d'autres de la confrontation rigoureuse des positions, de l'argumentation, de la prise de position éclairée, voire de la réfutation » (Laplanche, 2004, p.10).

Dès lors c'est bien en termes disciplinaires, comme Laplanche le souhaitait, que la psychanalyse peut être amenée à s'inscrire dans l'organisation universitaire. À l'occasion de la parution du premier numéro de *Recherches en psychanalyse*, s'inscrivant en appont de l'École Doctorale éponyme, les auteurs de l'éditorial, non sans équivoque, parlent d'« objectifs renouvelés » (Mijolla-Mellor & Assoun, 2004, p. 6). Appelant de leurs vœux un « effet interdisciplinaire » infusant maintes thématiques, ils récusent l'entreprise d'une « psychanalyse appliquée ». Surtout, il s'agit que puisse s'y « refléter la diversité des points de vue et des modalités d'approche des chercheurs [...] autant que la consistance du champ proposé » (*ibid.*) ; projet éditorial ne s'alignant plus vraiment sur les standards laplanchiens tout en fixant, mais en rupture, quelques jalons pour une certaine « disciplinarisation » de la psychanalyse à l'université.

Partant de cette proposition, envisageons de réexaminer la question des rapports de la psychanalyse à l'université sous l'angle des enjeux actuels à la considérer comme une discipline. C'est, en particulier, de quelques observations ordinaires dans notre exercice professionnel d'enseignants en faculté de psychologie que nous allons les soulever.

Interrogeons le caractère d'une discipline au sens de l'université. Étymologiquement, le mot 'discipline', emprunté au latin en 1080, désigne l'« action d'apprendre, de s'instruire », mais aussi parallèlement, au bas Moyen-âge, « massacre, carnage, ravage, calamité » dans l'idée d'un « châtement », avant d'indiquer par extension un enseignement, une doctrine ou une méthode (Rey, 2000 p. 65). Doté d'une polysémie redoutable, ce terme irrigue de multiples domaines : politique, militaire, ecclésiastique, pédagogique, psychothérapeutique, etc.

23) Revue qu'il présente comme la réalisation d'un projet annoncé en termes de *La Recherche psychanalytique* dans l'ultime numéro de *Psychanalyse à l'Université* suite à sa suspension par l'éditeur (Laplanche, 1994, p. 3).

24) Il s'agit d'un extrait d'entretien, publié dans le quotidien *Il Manifesto* (Roma), qui s'est déroulé à l'issue des Journées Internationales Jean Laplanche organisées à Lanzarote (Espagne), en juillet 2006.

Selon le sociologue Fabiani, signe d'équilibre du « degré de cristallisation et de stabilisation auquel une pratique scientifique est parvenue », la notion de discipline universitaire renverrait à « un corps de savoir entendu comme articulation d'un objet, d'une méthode et d'un programme, d'un côté, et comme mode d'occupation reconnaissable d'une configuration plus vaste (*i.e.* l'ensemble des opérations de savoir à un moment donné du temps), de l'autre » (2006, p. 11). Ainsi les « logiques de fondation et de nomination qui caractérisent l'affirmation disciplinaire » lient « des savoirs à des configurations institutionnelles » (*ibid.*) et engendrent des délimitations qui rassemblent le travail universitaire autour d'une unité de l'objet ainsi reconnue et identifiée.

La psychologie clinique, une discipline en expansion²⁵

Aujourd'hui, c'est notamment par le jeu des appellations que nous souhaitons soulever cette confrontation de la psychanalyse à la discipline universitaire et interroger les changements dans la parole et les discours dont ils sont l'effet tout autant que, participant à le construire et à l'étoffer, le reflet. Relever ces évolutions c'est mettre en relief ce que nous repérons de la façon dont se dessine la place de la psychanalyse dans la formation en psychologie et plus particulièrement en psychologie clinique.

Il est en effet difficile, pour les liens énoncés plus haut, de ne pas inscrire cette question dans les mouvements qui en psychologie, ces dernières années, ont marqué d'un changement de perspective celle que l'on qualifie de clinique²⁶. Nous avons antérieurement souligné le glissement sémantique qui reflète et, tout à la fois, négocie autrement au sein de la psychologie sa spécificité (Casper & Gumpfer, 2018). Si l'on en reste à sa valeur dans l'appellation qui la désigne, on ne peut que constater l'extension dont elle a fait l'objet. Le qualificatif caractérisait une approche de la psychologie, et ce faisant, de la pratique du psychologue intimement liées à la psychanalyse, lui empruntant les fondations d'une certaine conception du psychisme. Actuellement, tout en côtoyant encore son arrimage spécifique, il désigne sans distinction conceptuelle ni méthodologique l'ensemble des formations à une pratique psychologique au service de la personne dite « en souffrance psychique ». Une équivalence d'emploi entre « psychologue » et « psychologue clinicien » s'est ainsi subrepticement installée faisant résonner le terme « clinique » « comme une lapalissade et la réalité d'une spécificité qui la concerne dans la démarche même du professionnel comme une fantaisie... » (*op. cit.*, p. 193). En cela, cet infléchissement sémantique a pour effet de réduire la valeur distinctive de l'épithète qui ne peut plus assurer une fonction suffisamment « identifiante et différenciatrice » (*ibid.*, p. 191) propre à délimiter en psychologie un sous-espace disciplinaire, théoriquement et méthodologiquement fondé.

25) Outre la théorie de l'inconscient, la consistance disciplinaire de la psychologie clinique s'est étoffée au grès des décennies intégrant maints apports d'influence hétérogènes : psychométrie, psychopathologie, psychologie sociale et analyse des groupes, criminologie, sciences du langage, psychologie génétique, psychologie de la santé, anthropologie médicale clinique, interculturalité, méthodes psychothérapeutiques (psychologie humaniste, approches systémiques, TCC intégrant l'EMDR, psychologie positive par exemple)...

26) Étymologiquement, le terme prend place dans la langue française à partir du grec ancien *klínê* désignant la couche sur laquelle est étendu le malade puis du latin impérial *clinice*, désignant une « médecine exercée près du lit du malade » (CNTRL, 2022). Parallèlement, dans une pratique chrétienne moyenâgeuse il était dit que le baptême devait être administré au malade *clanicus* c'est-à-dire sur son lit de mort pour l'absoudre de ses péchés avant qu'il n'expire (Sauret, 1994 : 44). Pérennisée via le substantif féminin (1626) le mot clinique vient à l'usage des médecins pour caractériser une pratique de terrain passant par une méthode s'appuyant sur l'observation du malade à son chevet. Relevons que Lagache, non sans subversion, décale sa conception de la psychologie clinique du pôle de la médecine, l'accent placé sur l'observation directe « au chevet » prenant désormais en compte la singularité du patient (Favez-Boutonier parlera d'une « clinique à mains nues »).

Depuis que ce glissement opère, sur le terrain bien concret de l'enseignement universitaire que nous connaissons, nous pouvons témoigner dans les usages d'un double mouvement. Celui tout d'abord d'une spécificité de la psychologie qui, autrefois qualifiée de psychologie clinique, cherche, aujourd'hui, son nom. Pour la distinguer, le mot "clinique" n'y suffisant plus, il faut donc la préciser : une psychologie clinique *psychanalytique, analytique, référée à la psychanalyse, d'inspiration ou d'orientation psychanalytique* ? Une des possibles conséquences pourrait être d'abandonner plus encore le terme clinique à d'autres approches (psychologie du développement, neuropsychologie, thérapies cognitives et comportementales) qui en usent depuis une bonne décennie déjà... Celui ensuite d'une disparition progressive et de plus en plus fréquente dans les discours d'une psychologie dite clinique. Les mentions de Master en sont une illustration. Parmi les trois intitulés possibles fixés par arrêté en 2014²⁷, celui qui s'associe la psychanalyse – *Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique* – n'inclue pas la psychologie clinique. Ce faisant, psychologie clinique et psychanalyse sont séparées à l'endroit précisément de ce qui historiquement en France les a arrimées l'une à l'autre.

Quelle conséquence peut avoir une séparation qui fait disparaître et leur articulation et cette exigence de les faire exister l'une à côté de l'autre, l'une avec l'autre précisément pour ne pas les confondre ? En outre, que devient la psychanalyse lorsque s'effacent les contours de la discipline qui l'abritait ? En l'absence de cet ancrage elle semble comme appelée à s'y substituer, prenant place dans l'organisation universitaire pour venir désigner et identifier ce qu'elle remplace : la psychologie clinique. Logée dans cet espace rendu vacant de la psychologie clinique, la psychanalyse se risque à prendre pleinement couleur universitaire. Une des conséquences, en particulier pour les étudiants, est de renforcer leur confusion. Orpheline de son intitulé, c'est désormais une tendance, relevée également dans la parole d'enseignants et de personnels administratifs, que d'user du terme "psychanalyse" pour désigner ce périmètre spécifique de la psychologie. Il est même de plus en plus fréquent de passer par une de ses contractions. C'est le cas, par exemple, de la forme apocopée²⁸ [psika], "en [psika]", "la [psika]" – construction lexicale pouvant marquer par le style la création d'un objet universitaire –, rappelant le modèle existant pour désigner par abréviation un domaine d'étude (« psycho », « bio », « philo » etc.). Cette substitution efface la psychologie clinique et ce faisant, le lien de référence qui la rattache à la psychanalyse en lui préférant implicitement un lien d'identité. Pouvant participer d'une "novlangue", les locuteurs, souvent, ne pressentent, ni ne mesurent la distorsion à l'œuvre, notamment l'effet sémantique de faire entrer la psychanalyse dans la catégorie des disciplines universitaires.

La psychanalyse au risque de la discipline

Une bascule pourrait ainsi être insidieusement à l'œuvre faisant passer la psychanalyse d'une réalité universitaire à une autre, d'un référentiel central de la psychologie clinique à un domaine, en soi, de formation et de recherche. Ainsi prise sous l'angle disciplinaire, convoquée autrement du côté des exigences universitaires, la psychanalyse ne risque-t-elle pas de se trouver plus "encombrée" encore par la logique actuelle à laquelle est soumis le travail scientifique, dans son organisation voire sa « gestion » ?

Prenons pour exemple, dans un ouvrage collectif récent (Ducousso-Lacaze & Keller, 2021), deux façons de formuler les délimitations affirmées par Freud (1923) pour définir la psychanalyse rappelées plus

27) Dans l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master (NOR: ESRS1402516A), les mentions sont : *Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé ; Psychologie ; Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique*. Précisons par ailleurs que s'il existe une mention « Psychanalyse », son usage ne concerne pas les Masters garantissant l'accès au titre réglementé de psychologue.

28) L'apocope est un procédé de réduction par suppression de la fin du mot.

haut : une thérapeutique et une théorie articulées à une investigation dont procède une méthode. Chiantaretto et Choukroun l'évoquent comme « une méthode d'investigation, indissociable d'une méthode thérapeutique, elle-même fondée sur cette investigation et la métapsychologie qu'elle a fait naître » (2021, p. 182) alors que Bacqué et Ciccone la caractérise comme « un ensemble cohérent de savoirs et d'énoncés qui tentent de rendre compte du fonctionnement psychique et de la réalité psychique, dont trois aspects (soin psychique, recherche, corpus théorique) [...], le troisième répondant au plus près aux attentes académiques universitaires » (*op. cit.*, p. 194).

La première proposition, proche du texte de 1923, met l'accent essentiellement sur la dimension méthodologique (Chiantaretto, 2020) – qui tient à l'*Unbewußt*, objet même de la psychanalyse – soulignée par l'articulation logique des trois plans freudiens : « L'inconscient est le psychique lui-même et son essentielle réalité » (Freud, 1900/1967, p. 520). Non sans faire bouger certaines lignes épistémologiques, la seconde insiste sur le primat d'un savoir théorique dont relèveraient les aspects thérapeutique et de recherche. En cela, cette inclusion, très clairement universitaire, ne tendrait-elle pas à réduire l'écart théorico-pratique inhérent à l'hypothèse de l'inconscient ? Aujourd'hui, les attendus et injonctions universitaires (évaluation, critères de publication, financement de la recherche...) croisant une défiance grandissante à l'encontre de la théorie freudienne²⁹ conduisent à aborder autrement l'argument de la scientificité de la psychanalyse à l'université. Poussés par une aspiration à faire de la psychanalyse un objet universitaire, cherchant une reconnaissance dans l'espace universitaire actuel, la tentation est forte de penser des aménagements et des adaptations pour la rendre plus acceptable notamment sur le plan de la recherche. « Or, ajuster le questionnement et l'heuristique psychanalytique aux exigences des discours scientifiques et universitaires ne va pas de soi » (De Battista & Askofaré, 2015, p. 153).

Alors que certains soutiennent le pari d'une « transdisciplinarité » entre psychanalyse et sciences (Ponearu & Minjard, *In analysis*, 2017) ; par extension, lutter voire militer au cœur du paysage universitaire pour sa scientificité n'implique-t-il pas aussi de faire pencher la psychanalyse du côté de la discipline ?

Si l'inscription de la psychanalyse dans le discours universitaire n'a rien d'évident, la préoccupation, légitime, de sa place engage la spécificité d'un objet qui se dérobe aux réalités telles qu'elles sont scientifiquement approchées. « Si l'on peut transférer des « savoirs » issus de la psychanalyse à l'université, on ne peut y transférer la psychanalyse. Tout au plus quelque chose d'une certaine manière d'aborder la « réalité » psychique, une certaine méthode de pensée, voire quelque chose d'une éthique propre à la psychanalyse trouveront-elles parfois matière à se laisser saisir » (Roussillon, 1990, p. 1206). En cela, comment situer la question sur le versant de la méthode et penser l'objectivité et la rigueur d'une exploration de l'inconscient et de ses formations ? La nuance est à saisir entre l'option de réduire l'"inévidence" en faisant de la psychanalyse une discipline universitaire et celle de construire une méthode « non conventionnelle » pour reprendre les termes d'Assoun (2004, p. 59), singulière, eu égard aux contraintes méthodologiques qu'imposent son objet tout aussi singulier. En contrepoint, comment la tendance actuelle à l'intégrativité et ses multiples déclinaisons dans le champ de la psychologie clinique peut-elle trouver, *via* un abord transdisciplinaire, l'occasion d'une hyper-connexion à la psychanalyse ?

29) Dans le sillon des Freud Wars, en France, relevons le rapport INSERM (2004) portant sur l'« évaluation » des psychothérapies ; l'entreprise du *Livre noir de la psychanalyse* (2005) suscitant maintes controverses ; la charge anti-freudienne de M. Onfray dans *Le crépuscule d'une idole* (2011) ; ou récemment une pétition (2019) à la rhétorique rudimentaire – relayée par *L'Obs* – invitant à exclure le référentiel psychanalytique de l'université, des tribunaux et des établissements au motif qu'il ne serait pas scientifique, etc.

Par ailleurs, l'université ne recrute *a priori* pas des psychanalystes mais des enseignants-chercheurs, ou pour dire les choses autrement, elle « ne les recrute pas *parce qu'ils* sont psychanalystes, mais *bien qu'ils* soient psychanalystes » (Chiland, 1990, p. 208). En outre, l'université ne forme pas des psychanalystes au sens des praticiens de la psychanalyse mais intègre certaines de ses propositions au service d'une discipline universitaire ou d'une pratique professionnelle dont elle se distingue. Chiland note à ce propos que Lagache n'enseignait pas la psychanalyse mais la psychologie en introduisant « le point de vue psychanalytique » (*ibid.*), ce qui est en effet tout autre chose³⁰.

Dès lors, peut-on soutenir que la place aujourd'hui de la psychanalyse n'est pas choisie mais bien imposée de l'extérieur, conséquence de l'extension de la psychologie clinique qui n'est plus à même de signaler la spécificité de son approche ? Au sein de l'université, la psychanalyse devient irrémédiablement autre chose et les psychanalystes aussi. Des « universitaires et cliniciens orientés par la psychanalyse » peuvent ainsi, pour ce qu'ils *apportent à l'université*, être possiblement nommés *psychanalystes* (Ducouso-Lacaze & Keller, *op. cit.*, p. 7).

En guise de conclusion, nous ne pouvons qu'être interpellés par ce changement de cap qui imprègne la psychologie clinique en ce qu'il affecte la nécessité de penser ses liens avec la psychanalyse, en l'absence de séparation entre elles ; nouvelle donne qui concerne tant la recherche que la formation des psychologues cliniciens. Les glissements sémantiques relevés nous amènent à soulever la question bien prospective de l'avenir universitaire d'une psychologie clinique traditionnellement arrimée à la psychanalyse et de la psychanalyse elle-même.

Quels peuvent être les effets de ce mouvement que nous avons essayé de rendre visible ? Ne risque-t-il pas d'effacer la tension ou la conflictualité salutaire d'une "inévidence" propre à la psychanalyse dans son inscription universitaire touchant notamment à son extraterritorialité et à sa scientificité ? Ne risque-t-il pas, davantage encore, de pousser cette psychologie clinique et la psychanalyse à laquelle elle est liée à la marge d'une psychologie qui a trouvé en sa finalité clinique son élargissement ? Ou à l'inverse de les dompter et ainsi les rendre plus acceptables.

Enfin, par extension, quel choix éthique s'offre alors aux enseignants-chercheurs en psychologie « clinique psychanalytique » : épouser, voire à moindre mesure accompagner, cette impulsion "disciplinaire" ; maintenir ouverte la question du lien indéfectible psychologie clinique et psychanalyse faisant nœud dans le discours ; pencher vers d'autres alternatives ? Il appartient à chacun, en son for intérieur, de se situer. Seulement, cela n'ira pas sans la prise en compte des enjeux individuels et collectifs et de leurs effets, au sein même de l'université et en-dehors sur les terrains d'exercice professionnel de la psychologie clinique, avec tout ce que cela implique en matière d'échanges, de conflits, d'inventivité, de transmissions, d'impasses, de compromis, d'art de la subversion et... de poésie.

30) Relevons qu'une part de plus en plus congrue réservée aux enseignements d'histoire de la psychologie et de la psychopathologie au sein des cursus universitaires contribue à estomper, auprès des étudiants, les soubassements et ramifications de leur discipline dans certains de ses rapports avec la théorie de l'inconscient. Pourrait-on y voir là aussi, par déplacement, une psychologie clinique propulsée en périphérie au profit de la psychanalyse ?

Références bibliographiques

- Assoun, P.-L. (2004). La recherche freudienne. Petit discours de la Méthode à l'usage de la Recherche en psychanalyse. *Recherches en psychanalyse*, (1)1, 49-63.
- Bacqué, M.-F., & Ciccone, A. (2021). Former les psychologues en référence à la psychanalyse. Dans A. Ducouso-Lacaze et P.-H. Keller (dir.), *Ce que les psychanalystes apportent à l'université* (pp. 189-196). Toulouse : Érès.
- Casper, M.-C. & Gumper, S. (2018). Une psychologie dite clinique : histoire et enjeux contemporains d'un qualificatif. *Psychologie Clinique*, 45(1), 179-195.
- Castel, P.-H. (2006). *À quoi résiste la psychanalyse ?* Paris : P.U.F.
- Castoriadis-Aulagnier, P., Valabrega, J.-P., & Zaltzman, N. (1977). Une néo-formation du lacanisme. *Topique*, 18, 3-9.
- Centre national de Ressources Textuelles et Lexicales (2022, 18 août). Clinique : CNTRL. <http://www.cnrtl.fr/definition/clinique>
- Chiantaretto, J.-F. (2020). L'intranquillité de l'analyste chercheur en position d'enseignant-chercheur. *Revue française de psychanalyse*, (1)84, 185-197.
doi : 10.3917/rfp.841.0185
- Chiantaretto, J.-F., & Choukroun-Schenowitz, J. (2021). Transmission universitaire en référence à la psychanalyse. Dans A. Ducouso-Lacaze et P.-H. Keller (dir.), *Ce que les psychanalystes apportent à l'université* (pp. 181-187). Toulouse : Érès.
- Chiland, C. (1990). Psychanalyse et université. Dans *Homo psychanalyticus* (pp. 206-212). Paris : P.U.F. (Œuvre originale publiée en 1983).
- Clavreul, J. (2007). *L'homme qui marchait sous la pluie. Un psychanalyste avec Lacan*. Paris : Odile Jacob.
- De Battista, J. & Askofaré S. (2015). Réexamen de la méthodologie freudienne pour une recherche en psychanalyse aujourd'hui. *Cliniques méditerranéennes*, (1)91, 153-166.
- Demazeux, S. (2019). *L'éclipse du symptôme*. Paris : Ithaque.
- Djian, J.-M. (2009). *Vincennes, une aventure de la pensée critique*. Paris : Flammarion.
- Ducouso-Lacaze, A., & Keller, P.-H., (2021). Introduction. Dans A. Ducouso-Lacaze et P.-H. Keller (dir.), *Ce que les psychanalystes apportent à l'université* (pp. 7-10). Toulouse : Érès.
- Ellenberger, H.-F. (1994). *Histoire de la découverte de l'inconscient*. Paris : Fayard. (Œuvre originale publiée en 1970).
- Fabiani, J.-L. (2006). A quoi sert la notion de discipline ?. Dans J. Boutier, J.-C. Passeron et J. Revel (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?* (pp. 11-34). Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
doi : 10.4000/books.editionsehess.20081
- Freud, S. (1967). *L'interprétation des rêves*. Paris : P.U.F. (Œuvre originale publiée en 1900).
- Freud, S. (1971). Faut-il enseigner la psychanalyse à l'Université ? (J. Dupont, Trad.). *Le Coq-héron*, 13, 109-114. (Œuvre originale publiée en 1919).

- Freud, S. (1985). *La question de l'analyse profane*. Paris : Gallimard. (Œuvre originale publiée en 1926).
- Freud, S. (1991). « Psychanalyse » et « Théorie de la libido ». Dans S. Freud, *OCF.P. Vol. XVI 1921-1923* (pp. 181-208). Paris : P.U.F. (Œuvre originale publiée en 1923).
- Freud, S. (1996a). Faut-il enseigner la psychanalyse à l'Université ? (J. Dupont, Trad.). Dans S. Freud, *OCF.P. Vol. XV 1916-1920* (pp. 111-114). Paris : P.U.F. (Œuvre originale publiée en 1919).
- Freud, S. (1996b). Doit-on enseigner la psychanalyse à l'Université ?, (J. Dor, Trad.). Dans S. Freud, *Résultats, idées, problèmes I* (pp. 239-241). Paris : P.U.F. (Œuvre originale publiée en 1919).
- Freud, S., Binswanger L. (1995). *Correspondance 1908-1938*. Paris : Calmann-Lévy.
- Freud, S., Ferenczi, S. (1996). *Correspondance. Tome II 1914-1919*. Paris : Calmann-Lévy.
- Gagey, J. (1996). La création de l'U.E.R. sciences humaines cliniques. *Bulletin de psychologie*, XLIX, 423, 4-8, 165-167.
- Guyomard, P., De Luca, M., & Lepoutre, T. (2019). Faut-il enseigner la psychanalyse à l'Université ? Entretien avec Patrick Guyomard par Manuella de Luca et Thomas Lepoutre. *L'Évolution psychiatrique*, 85, 49-66.
doi : 10.1016/j.evopsy.2019.12.004
- Hassoun, J. (1972). Quand le psychanalyste se fait freudologue. *Études freudiennes*, 5-6, 9-26.
- Lacan, J. (1991). Analyticon (3 décembre 1969). Dans Jacques Lacan. *Séminaire livre XVII. L'envers de la psychanalyse 1969-1970*. Paris : Seuil, pp. 227-240.
- Lagache, D. (2008). *L'unité de la psychologie. Psychologie expérimentale et psychologie clinique*. Paris : P.U.F. (Œuvre originale publiée en 1949).
- Laplanche, J. (1972). Pulsions, angoisse, société, dans la topique subjective. Enseigner l'analyse à l'Université ? *Bulletin de psychologie*, XXV, 298, 10, 599-624.
- Laplanche, J. (1975a). L'enseignement de la psychanalyse à l'Université. *Bulletin de psychologie*, XXVIII, 317, 13-15, 653-659.
- Laplanche, J. (1975b). Psychanalyse à l'université. Éditorial. *Psychanalyse à l'université*, (1)1, 6-10.
- Laplanche, J. (1994). Fin... et suite. Éditorial. *Psychanalyse à l'université*, (19)76, 3.
- Laplanche, J. (2004). Pour la psychanalyse à l'Université. *Recherches en psychanalyse*, (1)1, 9-13.
- Luchetti, A. (2006). *Entretien avec Jean Laplanche*. Repéré à https://squiggle.be/PDF_Matiere/entretien_avec_J_Laplanche.pdf.
- Mijolla-Mellor de, S. & Assoun, P.-L. (2004). Éditorial. *Recherches en psychanalyse*, (1)1, 5-7.
- Miollan, C. (2017). En hommage à Jacques Gagey. UER de sciences humaines cliniques. Le déboulé dans la culture d'une discipline à part entière. La place et l'impact du professeur Jacques Gagey. *Cliniques méditerranéennes*, (2)96, 295-298.
doi : 10.3917/cm.096.0295
- Ohayon, A. (2006). *L'impossible rencontre : psychologie et psychanalyse en France 1919-1969*. Paris : La Découverte.
- Poenaru, L. & Minjard, R. (2017). Une psychanalyse à l'intersection des sciences ?, *In Analysis*, 1(1), 1-3.
[doi : 10.1016/j.inan.2017.01.001](https://doi.org/10.1016/j.inan.2017.01.001)
- Rauzy, A. (1996). Notice de "Faut-il enseigner la psychanalyse à l'Université ?". Dans S. Freud, *OCF.P. Vol. XV 1916-1920* (p. 110). Paris : P.U.F.

- Rauzy, A. (2000). Notice de “Vorlesungen zur einföhrung der Psychoanalyse 1915-1917 [1916-17]”. Dans S. Freud, *OCF.P. Vol. XIV 1915-1917. (VIII-IX)*. Paris : P.U.F.
- Rey, A. (2000). Discipline. *Dictionnaire historique de la langue française*, 1, Paris : Le Robert, 654.
- Roussillon, R. (1990). .Transférer la psychanalyse. *Revue française de psychanalyse*, 5(54), 1205-1220.
- Sauret, M.-J. (1994). *La psychologie clinique, histoire et discours. De l'intérêt de la psychanalyse*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- Visentini, G. (2015). *Pourquoi la psychanalyse est une science*. Paris : P.U.F.